



<http://assos.venelles.net>

Monsieur le Maire  
Hôtel de ville  
Place Marius Trucy  
13770 VENELLES

Objet : questionnaire « Venelles demain »

Venelles, le 11 juillet 2013

Monsieur le Maire,

Dans le N°52 de Venelles Mag distribué début juillet, nous avons vu figurer le questionnaire « Venelles demain » préparé par Mme Caroline CLAVEL, conseillère municipale, et M. Stéphan BALLIVET, Chef du service urbanisme.

Si nous saluons que « l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable [PADD] s'inscriv[e] dans une logique de concertation plus large avec la population », le document et la façon de procéder attirent de notre part les remarques suivantes :

- Il est fait référence à la présentation du Diagnostic en séance publique le 28 septembre 2012. Depuis, le document a été revu avec les Personnes Publiques Associées le 24 octobre 2012, avec une première mise à jour publiée en novembre 2012, et le 18 mars 2013, avec une mise à jour annoncée pour septembre 2013. Il nous paraîtrait honnête de faire figurer ces modifications comme références à l'élaboration du PADD.

- Si le chapitre sur les logements est introduit par quelques chiffres démographiques et tendances sociétales, par contre les autres chapitres : activités artisanales, industrielles et commerciales ; zones à urbaniser ; transports (halte ferroviaire, passage à niveau, parkings) ; culture (salle de spectacles) ne font l'objet d'aucune présentation en termes de priorités, d'enjeux environnementaux, ni d'impacts sur les investissements (voirie, services, transports, etc.), alors que le projet de PADD du SCOT est en cours de discussion. Ceci rend l'exercice suspect d'une démarche manipulatrice, surtout en période préélectorale.

- Distribuer le questionnaire début juillet pour une remise avant le 31/07/2013 semble faire peu de cas des parents qui prennent leurs congés pendant les vacances scolaires de leurs enfants.

Nous joignons dans les feuillets suivants les remarques détaillées sur le questionnaire. En espérant qu'elles pourront être prises en compte,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le CIQ de Venelles  
Le Président

Pour l'Association Venelloise d'Expression  
Citoyenne  
Le Président

Patrick MICHAILLE

Jacques REVY

## 1/ Les logements

Le « phénomène de desserrement » correspond à deux tendances :

- La diminution des familles au profit de situations monoparentales.
- Le vieillissement de la population : les enfants sont partis, les maisons sont habitées comme résidence principale par les parents retraités, qui reçoivent enfants et petits enfants pendant les vacances scolaires.

On peut imaginer que, quand ces couples auront vieilli, ils quitteront leur maison qui sera de nouveau habitée par des familles avec enfants, ce qui provoquera un phénomène inverse de densification.

Sans données statistiques, il n'est pas possible d'évaluer la part de ces phénomènes. Une position prudente est donc de ne pas laisser le mitage se poursuivre en gaspillant les terrains au profit d'un petit nombre, mais de densifier les nouvelles zones à urbaniser pour répondre au besoin croissant de logements de taille médiane (80 à 100 m<sup>2</sup>, par exemple).

A noter, en ce qui concerne les logements « sociaux », qu'ils sont accessibles à une grande partie de la population venelloise : d'après la présentation publique qui a été faite du Grand Puits en octobre 2012, les revenus éligibles correspondent aux revenus médians des foyers fiscaux de Venelles. Il n'y a donc pas à craindre d'en augmenter la proportion, même si le quota de 25% semble hors d'atteinte dans un avenir prévisible.

Pour les nouveaux lotissements (Font Trompette, etc.) il est nécessaire de fournir une estimation, même préliminaire, des impacts sur l'environnement (voirie, écoulement des eaux, traitement des eaux usées, transports, équipements sociaux : écoles, etc.) avant de pouvoir se prononcer sur leur implantation et dégager les priorités. Ceci est d'autant plus nécessaire pour les zones limitrophes (Bosque au nord-ouest) ou préservées (voie d'accès au parc des sports, de l'autre côté de l'autoroute). On risque sinon de provoquer des effets d'aubaine ou de répulsion, et une incompatibilité avec les PLU des communes adjacentes.

## 2/ Le développement « satisfaisant » de Venelles

Le terme n'est même pas défini qu'on pose la question d'agrandissement ou de réduction ! Qu'est-ce qu'un développement satisfaisant, et pour qui ? Pourquoi ne pose-t-on pas la question de la réduction des surfaces commerciales ? Comment parler d'agriculture sans parler d'irrigation ?

## 3/ La construction de logements

La question est posée de façon manichéenne : ou bien s'étendre, ou bien densifier. Une solution optimale combinerait les deux, en construisant en hauteur, mais aussi sur de nouveaux terrains proches des zones déjà urbanisées et acquis par la ville, pour limiter la spéculation immobilière.

## 4/ Les équipements publics

Impossible de répondre sans savoir de quoi il s'agit : d'une crèche ? d'un bureau de poste ?

## 5/ Les écoles

Il serait bon qu'elles soient accessibles aux enfants à pied et en vélo, sans donner lieu à une procession de voitures aux heures d'entrée et de sortie. Pour cela, il faut les localiser dans les nouveaux quartiers, et probablement arrêter d'en construire dans le centre historique.

## 6/ La zone d'activité

Lier le développement d'entreprises créatrices d'emplois et le développement des commerces est une escroquerie intellectuelle : les clients viennent des alentours, sans lien immédiat avec leur activité professionnelle. La logique d'implantation d'activités commerciales n'a rien à voir avec celle d'activités artisanales et industrielles. Ces dernières emploient du personnel qualifié, ce qui n'est pas le cas des commerces (mis à part le gérant).

## 7/ La gare (en fait : halte ferroviaire)

Là encore, la question est abordée « par le petit bout de la lorgnette » : la remise en service de la halte sera un élément structurant d'un quartier d'activités et de commerces qui est situé au centre géographique de la commune. Comment veut-on développer ce quartier ? Des études d'urbanisme ont été commanditées par la CPA, qui vont bien au-delà de l'aménagement du passage à niveau : nous en attendons les résultats !

## 8/ Passage à niveau

La fermeture du passage à niveau condamnera l'avenue en deux culs-de-sacs, ce qui n'est pas souhaitable en matière d'urbanisme. Dans un premier temps, on peut noter qu'il existe déjà une voie de contournement (rue de la gare – rue de la Touloubre) mais qui ne convient pas aux poids lourds ni aux cars à cause du virage sous le pont ferroviaire. Les poids lourds devront prendre l'autoroute, à condition d'aménager un échangeur au sud. Dans un premier temps, le passage à niveau pourrait être conservé pour les piétons et vélos, ainsi que pour les bus, dont les horaires pourraient être combinés avec l'ouverture du passage à niveau.

L'exemple de la Calade montre en effet que, du fait de l'importance des investissements à réaliser (plusieurs dizaines de millions d'euros), les réalisations de ce type ne se font pas rapidement (plusieurs dizaines d'années). En attendant, il est nécessaire que la commune acquière et conserve la maîtrise de la destination des terrains, pour garder la possibilité d'une voie longeant l'autoroute pour le franchissement de la voie ferrée.

## 9/ Salle de spectacles

Cela mérite plus qu'une ligne : il ne suffit pas de construire, il faut faire vivre l'équipement culturel et avoir un budget de fonctionnement à la hauteur ! Un tel projet doit s'insérer dans la politique culturelle du secteur Val de Durance, qui reste à définir avec les communes avoisinantes.

## 10/ Parkings de persuasion

Le développement inconsidéré des commerces et supermarchés attire un grand nombre de voitures à Venelles : ils ne « persuadent » pas de laisser la voiture à l'entrée de Venelles, mais de se garer devant chez eux pour remplir le coffre de la voiture ! Il ne s'agit donc pas de parking de persuasion – mais bien de parkings-relais – dont les Venellois ont besoin. A noter que ces parkings devraient se situer aux échangeurs d'entrée-sortie de Venelles, de façon à éviter aux cars d'entrer en ville, si ce n'est pas leur destination. Il faudra aussi étudier l'accès à la halte ferroviaire, qui risque d'attirer les automobilistes bloqués sur l'autoroute par les bouchons à l'entrée de Venelles.

## 11/ Echangeur des Michelons

Le problème est réel, mais limité en durée à la soirée. Avant de penser à de gros investissements, ne pourrait-on pas laisser la priorité aux véhicules sortant de l'autoroute, pour fluidifier le trafic ? Entre 17h et 19h, les véhicules qui sortent de Venelles pour aller vers Pertuis ou Meyrargues se verront ralentis : ils auront intérêt à sortir par la RN96 au nord de Venelles, dont il est prévu de reprendre les croisements.

Cette solution temporaire laissera le temps de reprendre complètement le dessin de l'échangeur, en incluant le chemin du Collet Redon vers le parc des sports, ainsi que l'accès au parking relais.

-----

Ces remarques montrent que ce n'est pas de sondages dont les Venellois ont besoin, mais bien de discussions de fond sur l'ensemble des données de la problématique, pour prendre conscience de la complexité des situations et pouvoir s'exprimer vis-à-vis des enjeux contradictoires, la décision revenant *in fine* au Conseil municipal.